

COMMUNE D'ORSAY

REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

SEANCE DU 18 DECEMBRE 2023

Etaient présents : David Ros, Maire, Président, Didier Missenard, Anne-Charlotte Bénichou, Ariane Wachthausen, Rémy Darmon, Elisabeth Caux, David Saussol, Véronique France-Tarif, adjoints – Eliane Sauteron, Yann Ombrello, Alexis Midol-Monnet, Pierre Chazan, Théo Lazuech, Martine Charvin, Philippe Escande, Mireille Delafaix, Alain Cano, Michèle Viala, Albert Da Silva, Elisabeth De Lavergne, Abdelhamid Mellouk, Christophe Le Forestier, Louis Leroy, Caroline Danhiez- Caillot, Eric Lucas

Absents excusés représentés :

Frédéric Henriot (arrivée à 21h32)	Pouvoir à Eliane Sauteron
Pierre Bertiaux (arrivée à 20h58)	Pouvoir à Mireille Delafaix
Elisabeth Delamoye	Pouvoir à David Ros
Marie-Pierre Digard (arrivée 20h51)	Pouvoir à Didier Missenard
Kaouthar Benameur	Pouvoir à Martine Charvin
Laurent Remy	Pouvoir à Christophe Le Forestier
Patrick Villette	Pouvoir à Eric Lucas
Pierrick Courilleau	Pouvoir à Louis Leroy

Absents : //

Nombre de conseillers en exercice : 33

Nombre de présents à 20h30 : 25

Nombre de votants : 33

Le quorum étant atteint, Monsieur le Maire ouvre la séance du conseil municipal.

Rémi Darmon est désigné, à l'unanimité des présents, pour remplir les fonctions de secrétaire de séance.

2023-121 – FINANCES – MODIFICATION DE L’AFFECTATION DES RESULTATS CUMULES AU BUDGET 2023

Le Conseil municipal d’Orsay,

Vu le Code général des collectivités territoriales et notamment les articles L.2311-1 et L.2312-1 et suivants,

Vu la délibération n°2023-13 du 13 mars 2023 relative Rapport d’Orientation Budgétaire 2023,

Vu la délibération n° 2023-25 du 11 avril 2023 relative au vote du budget primitif 2023 comprenant la reprise anticipée provisoire des résultats 2022, dans l’attente de la clôture de l’exercice 2022,

Vu la délibération n° 2023-55 du 26 juin 2023 relative à l’affectation des résultats 2022 au budget 2023,

Vu la délibération n° 2023-74 du 28 septembre 2023 relative à la dissolution du Forum Métropolitain du Grand Paris

Vu la délibération n° 2023-75 du 28 septembre 2023 relative à la dissolution du Syndicat Intercommunal pour l’Equipement des Vallées de l’Yvette et de la Bièvre,

Considérant la nécessité de modifier l’affectation des résultats cumulés au budget 2023 suite à la dissolution de ces syndicats et à l’incorporation de leurs résultats cumulés 2023 au bilan de la commune,

Après en avoir délibéré, à l’unanimité :

- **Décide** de modifier l’affectation des résultats cumulés au budget 2023 de la façon suivante :

Affectation du résultat 2023	1068	001	002
D’origine suite à exécution 2022 (couverture minimum obligatoire au 1068)	1 867 032,19	276 287,10	2 896 468,84
Impact dissolution Forum		159,41	26,88
Impact SIEVYB		-233 366,24	309 947,21
Nouvelle affectation du résultat 2023	2 100 239,02	43 080,27	2 973 236,10

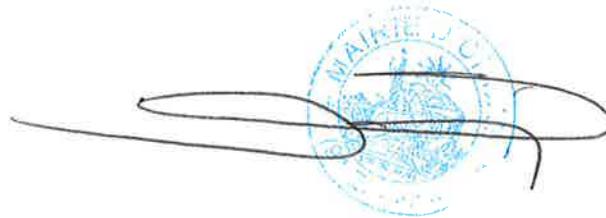
- **Décide** la reprise du solde d’exécution de la section d’investissement du budget 2022 soit 43 080,27 € sur la ligne budgétaire 2023 codifiée 001 « Solde d’exécution de la section d’investissement reporté » en recette d’investissement
- **Décide** la couverture obligatoire du résultat d’investissement cumulant les restes à réaliser de l’exercice 2022 sur la ligne budgétaire de l’exercice 2023 codifiée R1068 en recette d’investissement pour un montant de 2 100 239,02 €.
- **Affecte** le résultat net de 2 973 236,10 de l’exercice 2022 sur la ligne budgétaire de l’exercice 2023 codifiée 002 « résultat de fonctionnement reporté » en recette de fonctionnement.

Certifié exécutoire, compte tenu
de la transmission en Préfecture le
et de la publication le

22 DEC. 2023

22 DEC. 2023

David ROS
Sénateur-Maire d'Orsay
Conseiller départemental de l'Essonne

A handwritten signature in black ink is written over a blue circular official stamp. The stamp contains the text 'MAIRIE D'ORSAY' and a central emblem. The signature is a stylized, cursive 'D. ROS'.